



Grand retour du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier!* du 10 au 30 août 2026. Participez en grand nombre pour faire rayonner les produits d'ici dans vos commerces!

Guide du participant • Détaillant

À qui s'adresse ce guide?

Ce guide du participant a été conçu pour accompagner tous les détaillants en alimentation dans leur participation au concours. Vous y trouverez les catégories de cette édition, les étapes clés pour mettre en valeur votre produit de façon optimale, ainsi qu'un calendrier des dates à retenir.

Nos quatre catégories en 2026

Pour cette 11^e édition, nous vous encourageons encore une fois à participer avec un produit maraîcher de votre région afin d'être admissible dans plusieurs catégories. À titre indicatif, voici les critères de sélection du jury :

1

Commerce de proximité

- Magasin de moins de 10 000 pi²;
- Positionnement (espace sélectionné);
- Exécution (qualité et efficacité);
- Originalité de la présentation du produit;
- Promotion.

2

Grande surface

- Magasin de 10 000 pi² et plus;
- Positionnement (espace sélectionné);
- Exécution (qualité et efficacité);
- Originalité de la présentation du produit;
- Promotion.

3

Produit régional

- Présenter un aliment produit ou transformé dans la même région administrative que le commerce;
- S'appuyer sur les spécificités régionales dans la mise en marché;
- Exécution (qualité et efficacité);
- Originalité de la présentation du produit;
- Promotion.

4

Vote du public

Tous les participants au concours se qualifient à la catégorie *Vote du public*. Pour la sixième année consécutive, les consommateurs sont invités à participer à notre concours en votant pour leur projet de merchandisage favori. De plus, ceux-ci ont la chance de mettre la main sur l'un des cinq prix de 1 000\$ de produits alimentaires d'ici.



Points pour départager les participants

- Affichage du logo Aliments du Québec et point bonus pour l'utilisation du nouveau logo ;
- Augmentation des ventes du produit durant le concours.

Prix et reconnaissance

Les duos gagnants du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier!* auront l'opportunité de faire rayonner leur partenariat dans leur région grâce aux prix ci-dessous :

- 7 000\$ en valeur publicitaire dans la région du détaillant ;
- Une capsule à *TVA en Mouvement* filmée lors de la soirée de remise de prix ;
- Une vidéo de deux minutes présentant leur initiative (cette vidéo pourra être réutilisée par les participants) ;
- Un article sur le site de *La Presse* ;
- Un trophée lors de la soirée de remise de prix, le vendredi 13 novembre 2026, pour souligner leur excellent travail ;
- Et plus encore !

Avant de s'inscrire

1. La première étape est de trouver un partenaire avec qui unir vos forces afin de présenter l'un de ses produits dans votre établissement. Ce produit doit faire partie des 25 000 produits vérifiés par Aliments du Québec ou être reconnu par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). Visitez le cartv.gouv.qc.ca pour plus de détails.

Important: Si le produit que vous désirez présenter n'est pas vérifié par Aliments du Québec, celui-ci doit le devenir avant le début du concours, le 10 août 2026. Prenez note qu'il y a un délai de 10 jours afin de procéder à la vérification du produit sélectionné.





2. Assurez-vous avec votre partenaire que le produit choisi sera disponible en quantité suffisante pendant le concours.
3. Une fois le partenariat établi, désignez une personne responsable du projet dans votre commerce et une personne-ressource chez votre partenaire.
4. Veuillez vous assurer que le produit sélectionné n'a pas déjà été choisi par un autre marchand, car il n'est pas permis d'utiliser le même produit – c'est-à-dire le même code CUP – dans plus d'un magasin.

Inscription

Remplissez la fiche d'inscription jointe à ce document et envoyez-la à Stéfany Archambault, à l'adresse sarchambault@adaq.qc.ca.

Important: Il est essentiel de remplir tous les champs du formulaire d'inscription, incluant les coordonnées de l'entreprise partenaire, une description de votre projet et le code CUP à 12 chiffres du produit*.

* Exemple: 987654321098





Déroulement

Avant le début du concours

Une fois l'inscription envoyée à l'équipe de l'ADA, planifiez votre projet avec votre équipe. Dans le but d'informer vos clients et d'augmenter vos chances dans le vote du public, n'hésitez pas à préparer une stratégie de communication. Cela peut inclure :

- Des publications sur les réseaux sociaux ;
- De l'affichage en magasin ;
- Des petits concours à l'interne ;
- La seule limite : votre créativité !

La fin de semaine avant le début du concours, les 8 et 9 août, commencez à monter votre espace de merchandising afin d'être prêt pour la première journée du concours, le lundi 10 août !

Pendant le concours

Dans la première semaine du concours, **veuillez faire parvenir des photos de votre installation à l'équipe de l'ADA**. Celles-ci se retrouveront sur votre fiche du participant sur le site concoursalimentsduquebec.com. Si vous n'avez pas terminé la présentation de votre projet dans la fiche d'inscription ou désirez ajouter de nouveaux détails, vous pouvez également nous les faire parvenir. Les vidéos sont aussi acceptées.

Vous pouvez organiser diverses activités pour mettre votre produit en valeur, comme des dégustations, une activité à l'extérieur de votre magasin, etc. N'oubliez pas de nous envoyer des photos de vos activités pour les ajouter à votre fiche !





Après le concours

Une fois le concours terminé, **vous recevrez le document *Bilan des activités***. Vous devez remplir ce dernier et le retourner avant le 6 septembre 2026 à l'équipe de l'ADA pour que votre projet soit valide lors de l'évaluation du comité de sélection. Si cela n'était pas déjà fait, il est très important d'inclure des photos de votre projet dans votre bilan. Elles sont essentielles pour que le jury puisse bien l'évaluer et faire un choix éclairé.

Les finalistes seront annoncés au plus tard au début du mois d'octobre. Si vous êtes finaliste, vous devez être en mesure de refaire votre installation lorsque notre équipe de production ira prendre des photos dans votre commerce. Ces images seront présentées lors de la soirée de remise de prix au Congrès de l'ADA, le 13 novembre 2026, au Hilton Gatineau.

Dates importantes

18 mai 2026

Début des inscriptions

10 au 30 août 2026

Période de déroulement du concours

31 août 2026

Les participants recevront, par courriel, le document *Bilan des activités*

6 septembre 2026

Date limite pour nous acheminer le *Bilan des activités*

13 novembre 2026

Dévoilement des gagnants lors de la soirée de remise de prix au Congrès annuel de l'ADA

Contact

Stéfany Archambault
Vice-présidente opérations

sarchambault@adaq.qc.ca

514 982-0104, poste 237

